

## BPCE L'Observatoire : quand les PME changent de mains Microscopie et enjeux de la cession-transmission

### Méthodologie de l'étude

#### 1 – QU'EST-CE QU'UNE PME ?

Les trois critères d'effectif, de chiffre d'affaires (CA) et de total de bilan (en millions d'euros, M€) déterminent l'affectation d'une entreprise à une catégorie particulière. Est appelée PME, une entreprise plus grande qu'une microentreprise par l'un au moins de ces critères (effectif  $\geq$  ou = 10 salariés ; CA  $>$  2 M€ ; total bilan  $>$  2 M€) et plus petite qu'une ETI pour chacun de ces critères (effectif  $<$  250 salariés ; CA  $<$  ou = 50 M€ ; total bilan  $<$  ou = 43 M€). Ainsi, une entreprise dont le CA est de 1,8 M€ et le total de bilan est de 1,9 M€ mais dont l'effectif est de 11 personnes, est une PME.

	Effectif	Chiffre d'affaires HT	Total de bilan annuel
Micro-entreprises	$<$ 10 personnes	$\leq$ 2 M€ ou	$\leq$ 2 M€
Petites entreprises	$<$ 50 personnes	$\leq$ 10 M€ ou	$\leq$ 10 M€
Moyennes entreprises	$<$ 250 personnes	$\leq$ 50 M€ ou	$\leq$ 43 M€
Entreprises de taille intermédiaire	$<$ 5 000 personnes	$\leq$ 1 500 M€ ou	$\leq$ 2 000 M€
Grandes entreprises	$\geq$ 5 000 personnes	$>$ 1 500 M€ ou	$>$ 2 000 M€

#### 2 – PERIMETRE DE L'ETUDE

Cette étude se concentre sur des entreprises privées dont la taille contribue à une véritable distinction entre une logique individuelle et une logique économique, et dont l'activité ne présente pas de spécificité majeure. Son périmètre correspond aux PME et aux ETI du secteur privé appartenant au secteur marchand hors secteurs agricole, financier et assurantiel. Mais, pour l'essentiel, « Anatomie de la cession-transmission » et « Horizons et regards des dirigeants de PME » (cf. sommaire) traitent des seules PME.

L'effectif a été privilégié par rapport aux autres critères cités ci-dessus car il est transversal à l'ensemble des bases utilisées (Sirene, Info légale, Altarès, Corpfin, Diane et Fiben) et constitue un repère simple et stable dans le temps : 10 à 249 salariés pour les PME et 250 à 4 999 salariés pour les ETI.

Le périmètre recouvre donc :

- pour la géographie : la métropole et les DOM ;
- pour le statut juridique : les entreprises individuelles et les personnes morales du secteur marchand à caractère privé, commercial, artisanal, industriel, ou de profession libérale (hors les personnes morales à caractère public ou parapublic, civil, coopératif, mutualiste, associatif ou de GIE) ;
- pour le secteur d'activité : l'industrie, la construction, le commerce de gros et de détail, les services aux entreprises et aux particuliers, à l'exclusion des services financiers et assuraux.

### 3 – LE DENOMBREMENT DES CESSIONS-TRANSMISSIONS

Les PME et ETI du périmètre défini ci-dessus ont été dénombrées à partir de la base Sirene 2010, soit 207 645 entreprises de 10 à 4999 salariés, dont 202 755 PME de 10 à 249 salariés.

Afin d'éviter tout double comptage, trois principes ont été retenus : le dénombrement porte sur les entreprises concernées et non sur les « événements de cession » qui sont plus nombreux (ex : plusieurs repreneurs pour une entreprise) ; lorsqu'une PME est classée dans une catégorie, elle ne peut plus appartenir à une autre ; le dirigeant est, dans tous les cas, la personne placée le plus haut dans la hiérarchie de l'entreprise, en tenant compte du statut juridique de celle-ci.

Le dénombrement des cessions-transmissions suppose d'avoir accès aux sources d'information permettant de mesurer aussi bien les cessions « simples », que les opérations à travers un holding, les ventes de titres ou les transmissions à titre gratuit. Via pH Group, société spécialisée dans la gestion des données entreprises, les bases suivantes ont été utilisées : Infolégale, qui recense les opérations ayant fait l'objet d'une annonce légale ; Corpfin, qui répertorie les transactions d'entreprises de plus de 750 k€ à caractère plus fréquemment financier ; la base « Événements » de l'Insee, qui fournit notamment une mesure des cessions de holdings de PME ; enfin les bases « Associés » et « Entreprises » d'Altaires, qui permettent d'identifier les associés et les dirigeants d'une PME.

La hiérarchisation des événements de ces bases a permis d'identifier les opérations suivantes :

- 5 993 cessions « Infolégale » (cession de fonds de commerce, location-gérance, fusion, transfert universel de propriété, apport partiel d'actif) ;
- 476 cessions « Corpfin » et non recensées dans Infolégale ;
- 583 cessions de holding de PME, dont 463 cessions identifiées dans la base « Événements » de l'Insee et 120 cessions identifiées dans la base Corpfin ;
- 782 changements d'actionnaire principal, au sens de l'actionnaire détenant le plus grand nombre de parts seul et identifié via la base « Associés » d'Altaires ;
- 248 changements d'actionnaire principal d'un holding d'une PME qui n'a pas elle-même fait l'objet d'une cession à partir de la base « Associés » d'Altaires ;
- 1 447 transmissions intrafamiliales à titre gratuit mesurées via la base « Entreprises » d'Altaires à partir des entreprises dont le dirigeant a changé mais pour lequel le nom de famille est identique ;
- 673 cessions supplémentaires, par vente de parts, mesurées par les changements du dirigeant-actionnaire minoritaire en utilisant les bases « Entreprises » et « Associés » d'Altaires.

Ainsi, toutes les entreprises issues de la base Sirene, qui n'ont pas disparu courant 2010, et qui répondent aux critères de l'une des catégories précédentes, ont été comptées parmi les cessions-transmissions.

Cependant, seule une partie des opérations des quatre dernières catégories est identifiée. En effet, les bases « Associés » et « Entreprises » d'Altaires ne concernent respectivement que 80 000 et 180 000 entreprises sur les 207 643 PME et ETI de notre périmètre. En tenant compte des différences de représentativité par taille d'entreprise de ces deux bases, les données qui en sont issues ont été redressées pour correspondre à l'ensemble du périmètre. Il en découle 1 596 changements d'actionnaire principal, 417 changements d'actionnaire principal d'un holding de PME, 1 635 changements de dirigeant intrafamilial, 1 615 changements de dirigeant actionnaire et 12 315 opérations au total.

#### **4 – LES TRAVAUX D'ENQUETE**

Les analyses s'appuient principalement sur deux études spécifiquement menées pour BPCE L'Observatoire.

##### L'enquête quantitative

L'enquête quantitative a été réalisée par l'institut CSA pour BPCE en juillet et en septembre 2011 auprès de 1 480 dirigeants de PME de 10 à 249 salariés, à l'exclusion des secteurs de l'agriculture et des activités financières, ainsi que des statuts juridiques peu adaptés au thème de la cession-transmission (entités publiques, sous forme associative, coopérative, SCI...). Cet échantillon a été construit selon la méthode des quotas, afin de disposer d'effectifs suffisants dans chaque strate de taille d'entreprise et dans chaque secteur d'activité. Les résultats ont ensuite été redressés pour être représentatifs de l'ensemble des PME de 10 à 249 salariés. Parmi les 1 480 dirigeants interrogés, 1 102 répondaient à des critères d'implication minimale du dirigeant ou de sa famille directe au capital de la PME (au moins 33 % du capital pour les PME de 10 à 49 salariés et au moins 15 % pour celles de 50 à 249 salariés) et ont répondu au questionnaire de l'enquête. L'échantillon final permettait, en outre, de disposer d'un nombre significatif de repreneurs « récents » de PME (reprise depuis moins de dix ans), auxquels ont été posées des questions « miroir » de celles soumises aux cédants potentiels.

##### L'étude qualitative

L'étude qualitative a été réalisée par l'institut SORGEM pour BPCE en septembre 2011 à partir de 19 entretiens individuels approfondis de 2h30 chacun. Ces entretiens ont été réalisés auprès de dirigeants de PME de 10 à 249 salariés envisageant de vendre leur entreprise dans les trois ans à venir, en vue de leur cessation d'activité, auprès de repreneurs de PME ayant réalisé cette opération depuis moins de trois ans et auprès d'ex-dirigeants ayant cédé leur PME depuis moins de trois ans. Parmi ces entretiens, huit ont été menés auprès de binômes de cédants (ou d'ex-cédants) et de repreneurs, interrogés séparément sur la cession/reprise de la même entreprise (soit quatre entreprises concernées).